

Elle est répartie ainsi :

Dotation collèges : 35 992,09 équivalents heures dont 391.5 IMP Soit + 256 équivalents heures par rapport à la dotation 2017/2018

Dotation SEGPA : 1786,5 heures* Soit – 30 heures par rapport à la dotation 2017/2018
--

**à noter 110 heures de coordination et de synthèses retirées conformément au Décret 2017-964 du 10 mai 2017 qui institue une nouvelle indemnité pour les personnels enseignants qui exercent dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté et donc non prises en compte dans le calcul.*

III. LES STRUCTURES

Modalités de calcul des structures :

Dans le département, les collèges sont répartis en 4 groupes en fonction de critères sociaux, définissant un nombre repère d'élèves par division :

2 groupes pour les collèges appartenant à la moitié la plus défavorisée de l'académie :

- **Groupe 1** (5 collèges) Il rassemble :
 - les 4 collèges en Réseau d'Education Prioritaire avec un repère fixé à 25 élèves par division,
 - le collège de Ville-la-Grand qui est assimilé à ce groupe.
- **Groupe 2** (11 collèges) Il rassemble :
 - les collèges sortant de l'éducation prioritaire avec un repère maintenu à 27 élèves par division,
 - les collèges appartenant à la moitié la plus défavorisée de l'académie avec un repère fixé à 28 élèves par division.

2 groupes pour les collèges appartenant à la moitié la plus favorisée de l'académie :

- **Groupe 3** (14 collèges) : Il rassemble les collèges favorisés de l'académie avec un repère fixé à 29 élèves par division.
- **Groupe 4** (19 collèges) : Il rassemble les collèges très favorisés de l'académie avec un repère fixé à 30 élèves par division.

En collège, 10 divisions supplémentaires sont créées par rapport à la rentrée 2017. Deux ouvertures d'ULIS sont présentées en carte des formations à Cluses et à Sillingy. **Comme l'an dernier, les élèves d'ULIS ont été pris en compte dans le niveau correspondant à leur classe d'âge lors de la détermination du nombre de divisions du collège.** Le département totalise **1172 divisions dont 32 ULIS** avec le transfert d'une ULIS du collège du Clergeon sur le nouveau collège de Rumilly et provisoirement le transfert de l'ULIS du collège de Cruseilles sur celui de Cranves-Sales.

En SEGPA, les 57 divisions ont été maintenues et **7 ateliers supplémentaires** ont été créés. 53 heures ont donc été rajoutées à la dotation académique pour accueillir les 728 élèves attendus dans les **11 SEGPA** du territoire.

IV. LA REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

1. La dotation globale finance les dispositifs départementaux :

SEGPA : Le budget prévisionnel s'élève à **1839,5 heures** (dont 27 heures de décharge de direction).

ULIS : Les 32 ULIS prévues sont financées à hauteur de 21 HP + 1HSA pour un total de **704 heures**.

Dispositifs relais : Les classes relais de Bonneville et de Cluses sont financées à hauteur de 39 HP. 33 HSA sont prévues en plus pour les modules relais des collèges en REP ou sortant de l'éducation prioritaire et pour les projets de modules inter-établissements pour un total de **72 heures**